



PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée convient de faire une déclaration sur la reconnaissance des territoires autochtones immédiatement après la prière dans le cadre des affaires courantes, et ce, à chaque séance jusqu'à ce que cet usage soit ajouté au *Règlement* de l'Assemblée. La déclaration est formulée tel que les partis l'ont convenu.

La présidente annonce que l'ordre sessionnel adopté le 7 octobre 2020 et modifié le 19 novembre 2020, le 3 décembre 2020, le 18 mai 2021 et le 1^{er} décembre 2021 est modifié par substitution, dans le premier paragraphe, à « 10 mars 2022 », de « 4 avril 2022 ».

L'Assemblée convient, pour aujourd'hui, d'adopter les dispositions suivantes :

1. Les affaires émanant des députés seront mises de côté ce matin et il en sera de même pour les affaires courantes et les affaires émanant du gouvernement cet après-midi.
2. Il est permis à l'Assemblée d'examiner les affaires qui suivent, dans l'ordre :
 - la motion visant la nomination du président adjoint de l'Assemblée et président des comités pléniers de l'Assemblée;
 - la motion visant la nomination d'un vice-président des comités pléniers de l'Assemblée;
 - les motions de condoléances à l'égard d'anciens députés, dans l'ordre :
 - Danielle Adams;
 - Bonnie Korzeniowski;
 - Kenneth George Dillen.

Chaque député disposera d'au plus 20 minutes pour intervenir lors des hommages rendus à ces anciens députés.

3. L'Assemblée siégera de 10 heures jusqu'à ce qu'elle interrompe ses travaux à 12 h 30, puis la séance reprendra à 13 h 30 et ne sera levée que lorsque tous les députés désirant intervenir à l'égard des motions de condoléances l'auront fait.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que M. Andrew MICKLEFIELD, *député de la circonscription électorale de Rossmere*, exerce les fonctions de président adjoint de l'Assemblée et président des comités pléniers de l'Assemblée.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M. le *ministre* GOERTZEN propose que M. Brad MICHALESKI, *député de la circonscription électorale de Dauphin*, exerce les fonctions de vice-président des comités pléniers de l'Assemblée.

M. le *ministre* GOERTZEN intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Danielle Lynn ADAMS, qui a été députée à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont elle a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille de la défunte.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON, M. KINEW, M. le *ministre* GOERTZEN, M. LINDSEY, M^{me} la *ministre* SQUIRES, MM. LAMONT et MICHALESKI, M^{me} LATHLIN, MM. TEITSMA et BUSHIE, M^{mes} COX, LAMOUREUX, SMITH (Point Douglas) et MARCELINO, MM. GERRARD, ALTOMARE, MOSES, WIEBE et BRAR, M^{me} NAYLOR, MM. SALA et SANDHU, U. ASAGWARA ainsi que M^{me} FONTAINE interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

TREIZE HEURES TRENTE

M^{me} la *première ministre* STEFANSON propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Bonnie KORZENIOWSKI, qui a été députée à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont elle a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille de la défunte.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON, M. SALA, M. le *ministre* JOHNSTON, M. KINEW, M. le *ministre* FIELDING ainsi que MM. GERRARD, MARTIN et WIEBE interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Kenneth George DILLEN, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que la présidente fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} la *première ministre* STEFANSON, M. LINDSEY, M^{me} MORLEY-LECOMTE ainsi que MM. GERRARD et MARTIN interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

La séance est levée à 14 h 43 et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger